

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 16 octobre 2023	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est maintenu lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue dans l'établissement.
- Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont menés chaque mois.
- Les activités quotidiennes comprennent des programmations délibérément planifiées et documentées.
- Observations:
Nourrisson: L'éducatrice est allée prendre une marche avec le nourrisson et la sieste.
Groupe mixte: Pendant la visite les enfants s'amuse à l'extérieur. L'éducatrice donne le choix aux enfants. L'accueil du parent.
- Discussions avec l'éducatrice concernant les rapports d'inspection de surveillance, la sieste et la documentation et la planification.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 octobre 2023

Date

original signé par
Renée-Claude Lagacé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 octobre 2023

Date